

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux de
l'Éducation Nationale de Meurthe-et-Moselle

à

Mmes et MM les Directeurs d'école

s/c

Mmes et MM les IEN

I.A.

Nancy, le 4 janvier 2010

Affaire suivie par :
Raymond CASTELLI

Téléphone
03.83.93.56.94

Fax
03.83.93.56.99

Mél.
ce.ien54-villers@ac-nancy-metz.fr

4, Rue d'Auxonne
CS 74222
54042 Nancy cedex

Objet : mise en œuvre des évaluations nationales CE1 et CM2 en 2009-2010.

1/ Rôle et enjeu des évaluations nationales :

Pour la seconde année consécutive, les évaluations nationales CE1 et CM2 constituent, pour toutes les écoles, un dispositif essentiel visant d'abord à situer les acquis des élèves par rapport aux objectifs des nouveaux programmes en français et en mathématiques et cela, à deux moments clés de leur scolarité.

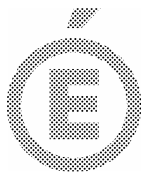
Elles ont également vocation à informer les parents en leur permettant de suivre les progrès de leur enfant et à fournir aux équipes pédagogiques des indications précises pour renforcer les compétences attendues et insuffisamment maîtrisées.

Ainsi, les ajustements pédagogiques en réponses aux besoins des élèves pourront être mis en œuvre selon les modalités les mieux adaptées, et en cohérence :

- aide ordinaire en classe,
- programme personnalisé de réussite éducative,
- aide personnalisée,
- accompagnement pédagogique,
- aide spécialisée,
- et stages de remise à niveau pour les élèves de CM2.

Ces évaluations nationales se veulent étroitement articulées aux contenus des programmes de 2008 pour l'école primaire comme à l'ensemble des dispositifs d'aide mobilisables à l'école.

Naturellement, il est nécessaire de veiller à ce que les élèves handicapés, au sens de la MDPH, puissent bénéficier lors de la passation des évaluations des aides et aménagements adaptés à leur situation. Il revient à l'enseignant, en s'appuyant sur le projet personnalisé de scolarisation (PPS) ou le projet d'accueil individualisé (PAI) de l'élève de définir la forme d'adaptation adéquate. Certains de ces élèves peuvent avoir besoin de la présence d'un adulte pour relire à haute voix les consignes écrites ou écrire des réponses fournies oralement. Pour les élèves sourds, il est nécessaire de tenir compte du mode de communication choisi par les parents dans le projet de l'élève.



2/4

2/ Calendrier national de mise en œuvre des évaluations CE1 et CM2 :

o Evaluations CM2 :

Du 18 au 22 janvier 2010 :

La passation des évaluations est étalée sur la semaine selon un planning choisi par le maître de la classe.

Du 28 janvier au 17 février 2010 :

- Période d'ouverture des serveurs pour la transmission des résultats.

- A partir du 1er février 2010 :

Communication des résultats individuels aux parents.

Fin février 2010 :

Publication des synthèses des résultats.

Remarque : Le grand public n'aura pas accès aux résultats d'une école donnée mais seulement aux résultats nationaux, académiques et départementaux. Ces résultats seront mis en ligne par le ministère. Les résultats d'une école donnée ne seront communiqués qu'aux parents des élèves de cette école. Les données des écoles à faible effectif seront agrégées par la circonscription avant d'être communiquées aux parents.

o Evaluations CE1

Du 17 au 21 mai 2010 :

La passation des évaluations est étalée sur la semaine selon un planning choisi par le maître de la classe.

Du 27 mai au 16 juin 2010 :

Période d'ouverture des serveurs pour la transmission des résultats.

A partir du 30 mai 2010 :

Communication des résultats individuels aux parents.

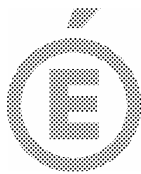
Fin juin 2010 :

Publication des synthèses des résultats.

J'attire votre attention sur les modifications faites par les services du Ministère, qui ont tenu compte des remarques que vous avez bien voulu transmettre, notamment en matière de notation. Je connais votre engagement et je sais que vous accorderez toute l'attention nécessaire à ces moments importants de la scolarité de l'élève. Je tiens à vous remercier de votre implication qui contribue à l'amélioration des résultats des élèves.

signé

Philippe PICOCHÉ



FICHE TECHNIQUE EVALUATIONS NATIONALES 2010

3/4

1/ Descriptif de l'évaluation :

- 100 items : 60 en français, 40 en mathématiques.
- 5 séances de 40 à 45 minutes environ.
- saisie des résultats sur application informatique locale (tableur).

2/ Modifications par rapport à 2009 :

- o Codages : **1** : réponse attendue ; **0** : absence de réponse ; **9** : autre réponse ; **A** : élève absent.
- o Impression pour les parents d'un document de synthèse individuelle avec appréciation possible.
- o Un élève absent à une épreuve est pris en compte dans les résultats.

Certaines épreuves ont été revues. L'ensemble est réaménagé pour offrir une progressivité et illustrer des niveaux intermédiaires de réussite. Les items liés ont été supprimés. Le livret du maître, plus volumineux, clarifie le plus possible les critères d'analyse des réponses en donnant des marges de tolérance.

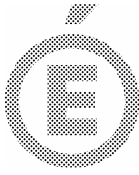
3/ Mise en œuvre :

L'enseignant, seul ou en équipe :

- o dispose d'un cahier d'évaluation pour chaque élève ;
- o met en œuvre les 100 items supports de l'évaluation ;
- o corrige et code les résultats ;
- o saisit les résultats dans un tableur fourni ;
- o communique les résultats aux parents ;
- o analyse les résultats de l'école.

Le directeur, aidé par ses collègues :

- o reçoit le matériel d'évaluation,
 - cahiers individuels
 - mode d'emploi et procédures à respecter
 - tableur permettant la saisie et l'exploitation des données
- o prépare la mise en œuvre,
 - copie des listes d'élèves dans le tableur,
 - vérification et distribution du matériel.
- o agrège les résultats dans le tableur,
- o produit les résultats,
 - à destination des parents (état individuel par élève)
 - à destination interne (transmission à l'application nationale)
- o organise l'analyse des résultats de l'école.



4/4

Les équipes de circonscription :

La mise en œuvre de l'évaluation est placée sous la responsabilité des I.E.N. qui

- préparent le travail et informent les enseignants,
- sollicitent les conseillers pédagogiques et les ATICE pour aider les écoles,
- agglomèrent les résultats des écoles dont l'effectif d'élèves concernés est inférieur ou égal à dix,
- suivent la transmission des résultats par les écoles,
- exploitent les résultats des écoles, des secteurs de collège, de la circonscription, avec les équipes pédagogiques concernées.